



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 16 juin 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

216, rue Pierre-Couture (lot 4 150 635)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge latérale droite serait de 1,56 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications et aux articles 122 et 136 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone R-336.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 29 mai 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca